

rapport détaillé à la Commission des droits de l'homme et demandé l'application de certaines mesures. Je me suis adressé à cet égard aux membres des Nations Unies en des termes non équivoques et j'ai réclamé l'intervention de l'Assemblée générale et de la Commission des droits de l'homme. Nous en étions venus à la conclusion que l'isolement volontaire du gouvernement du Kampuchea rendait encore plus nécessaire l'application de mesures particulièrement vigoureuses. Nous nous sommes sentis obligés d'exhorter la communauté internationale à se préoccuper de la situation tragique que connaît ce pays éprouvé.

Nous suivons de près la situation au Kampuchea et, à titre de membre de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, nous continuerons de réclamer une enquête complète ainsi que des mesures correctives. Entre temps, il est intéressant de noter que les dirigeants du Kampuchea ont invité le Secrétaire général à visiter leur pays. Espérons qu'ils sont disposés à reconnaître la validité des préoccupations de la communauté internationale face au génocide et à la répression systématiques dont sont victimes leurs citoyens. Nous continuerons, au sein d'instances multilatérales et dans nos contacts bilatéraux avec des pays influents de la région comme la Chine, à inciter ces pays à user de leur influence pour améliorer la situation au Kampuchea et dans le Sud-Est asiatique.

#### Aide canadienne aux réfugiés et aux personnes déplacées

Il est tout particulièrement dans l'intérêt national du Canada de chercher à redresser des situations aussi graves que celle du Kampuchea. En effet, il arrive souvent que des violations flagrantes des droits de la personne déclenchent de forts mouvements migratoires. Il faut consacrer d'énormes ressources financières et matérielles à l'aide humanitaire d'urgence aux réfugiés et aux personnes déplacées. Le gouvernement canadien, solidement appuyé par sa population, a toujours joué pleinement son rôle lors des opérations internationales de secours d'urgence. Il a appuyé les efforts subséquents du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en vue d'établir ces personnes. La meilleure solution est évidemment de retourner les réfugiés dans leur pays d'origine s'il semble possible d'y améliorer les conditions. Sinon, il est préférable de les installer dans un pays voisin du leur si les conditions le permettent. Mais s'il faut en dernier